Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260212-DC260103-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 12 FÉVRIER 2026
Date de convocation : 5 février 2026 ***Question : DF n° 26-01-03*** ***Rapporteur : Patrick GAMBACHE*** ***Nombre de conseillers en exercice : 33*** ***Nombre de conseillers présents : 24*** ***Nombre de conseillers votants : 33*** ***Nombre de suffrages exprimés : 33*** ***Nombre de voix : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0***	Président : Jean-Paul VERMOT. Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Patrick GAMBACHE ; Catherine TRÉANTON ; Nathalie BARNET ; André LAURENT ; Valérie SCATTOLIN ; Frédéric L'AMINOT ; Laëtitia ABILY ; Jérôme PLOUZEN ; Françoise QUÉINNEC ; Ismaël DUPONT ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Katell SALAZAR ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Jolan FAUCHEUR ; Anne-Yvonne GÉRÉEC ; Jean-Charles POULIQUEN ; Georges AURÉGAN ; Alain DANIELLOU ; Thomas DE ROUX ; Fabrice BELLEC. Ont donné procuration : Yvon LAURANS à Jean-Paul VERMOT ; Ahamada ZOUBEIRI à Frédéric L'AMINOT ; Elise KÉRÉBEL à Katell SALAZAR ; Henri-Merlin GABA ENGABA à Valérie SCATTOLIN ; Ludivine LE MEN à Catherine TRÉANTON ; Ali AZZALA à Ismaël DUPONT ; Eugène DAVILLERS-CARADEC à Laëtitia ABILY ; Marie GALLOUÉDEC à Patrick GAMBACHE ; Sabine DUVAL-ARNOULD à Thomas DE ROUX. Secrétaire de séance : Catherine TRÉANTON.

> ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ET AU DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (DRE) POUR L'ANNÉE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération DF n° 26-01-02 du conseil municipal du 12 février 2026 approuvant le budget primitif 2026 pour le budget principal de la Ville ;

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Générales et Financières en date du 2 février 2026 ;

Considérant la volonté de la Ville de Morlaix de soutenir le fonctionnement au quotidien du Centre Communal d'Action Sociale, ainsi que ses actions, pour lutter contre l'exclusion, accompagner les personnes âgées, soutenir les personnes souffrant de handicap, et proposer un suivi personnalisé aux enfants et aux jeunes ;

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260212-DC260103-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : se prononcent favorablement pour l'attribution d'une subvention 2026 au CCAS et au DRE pour un montant total de 860 000 € :
  - CCAS : 810 000 € inscrits au BP 2026 ;
  - DRE : 50 000 € inscrits au BP 2026 ;

- Article 2 : inscrivent les crédits nécessaires au service 33, nature 657363 fonction 420 pour le CCAS et fonction 4214 pour le DRE ;

- Article 3 : cet acte sera transmis au préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

La secrétaire de séance,

Catherine TRÉANTON

Le Maire,

VILLE DE MORLAIX FINISTÈRE

Jean-Paul VERMOT